



# DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

## ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE

9 RUE CHRISTIANI - 75018 PARIS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

*À l'Assemblée Générale de l'association CITES UNIES FRANCE*

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04/09/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CITES UNIES FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

14

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits :

Comme indiqué dans les notes de l'annexe intitulées « 2.4 Méthode de détermination des produits » et « 6.1 Produits d'exploitation », les produits sur convention sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte évaluation des produits en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 17 mai 2022

**DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS**

*Commissaire aux Comptes*

Représentée par Nathalie ELIO

## **Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Bilan Actif

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

Période du 01/01/21 au 31/12/21  
Edition du 17/05/22  
Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	130 310	113 514	16 796	296
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	246 015	207 369	38 646	17 440
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	27 768		27 768	101 778
Prêts				
Autres	35 204		35 204	34 024
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>439 298</b>	<b>320 883</b>	<b>118 415</b>	<b>153 538</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>	1 408		1 408	26 627
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	54 178		54 178	92 334
Autres créances	228 720		228 720	47 257
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	63 000		63 000	177 500
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	850 224		850 224	929 966
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	13 359		13 359	19 064
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 210 888</b>		<b>1 210 888</b>	<b>1 292 748</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 650 186</b>	<b>320 883</b>	<b>1 329 303</b>	<b>1 446 286</b>
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	296 256
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

# Bilan Passif

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

Période du 01/01/21 au 31/12/21  
Edition du 17/05/22  
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	171 475	171 475
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	(605 473)	(706 753)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	126 268	101 280
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>(307 730)</b>	<b>(433 998)</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	39 168	39 168
Provisions pour charges	55 592	34 870
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>94 760</b>	<b>74 038</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires	48	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	43 605	144 615
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	62 768	48 977
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 664	101 106
Dettes fiscales et sociales	299 248	238 192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	941 771	993 216
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	67 170	280 139
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>1 542 273</b>	<b>1 806 245</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 329 303</b>	<b>1 446 286</b>
(1) A plus d'un an <b>43 653</b> A moins d'un an <b>1 435 853</b>		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

# Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/21 au 31/12/21  
 Edition du 17/05/22  
 Devise d'édition EURO

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	86 218	80 238
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>86 218</b>	<b>80 238</b>
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	954 671	671 248
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		257
- Cotisations	795 931	775 013
- Autres produits	87 445	135 563
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 924 264</b>	<b>1 662 319</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	755 851	568 232
- Impôts, taxes et versements assimilés	92 230	85 820
- Salaires et traitements	642 551	637 243
- Charges sociales	287 171	266 505
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 947	9 063
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		21 168
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	(1)	381
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 784 749</b>	<b>1 588 412</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)</b>	<b>139 515</b>	<b>73 907</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	198	24 326
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		6
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>198</b>	<b>24 332</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	1 377	2 608
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 377</b>	<b>2 608</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(1 178)</b>	<b>21 724</b>

# Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/21 au 31/12/21  
Edition du 17/05/22  
Devise d'édition EURO

CITES UNIES FRANCE ASSOCIATION

	31/12/2021	31/12/2020
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>138 336</b>	<b>95 631</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	5 809	
- Sur opérations en capital	1 400	
- Reprises provisions et transferts de charges		13 052
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 209</b>	<b>13 052</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	9 088	784
- Sur opérations en capital	1 298	5 614
- Dotations aux amortissements et aux provisions	8 890	1 005
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19 277</b>	<b>7 403</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>(12 068)</b>	<b>5 650</b>
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>1 931 671</b>	<b>1 699 703</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>1 805 403</b>	<b>1 598 422</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>126 268</b>	<b>101 280</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat	81 998	38 998
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>81 998</b>	<b>38 998</b>
CHARGES		
- Secours en nature	(81 998)	(38 998)
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>(81 998)</b>	<b>(38 998)</b>

**ANNEXE**  
**AUX COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

## Table des matières

---

<b>I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice .....</b>	<b>3</b>
A. <i>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....</i>	<i>3</i>
B. <i>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....</i>	<i>4</i>
<b>II. Principes, règles et méthodes comptable .....</b>	<b>5</b>
2-1 Changement de méthode comptable.....	5
2-2 Provision.....	5
2-3 Indemnité de fin de carrière.....	5
2-4 Méthode de détermination des produits.....	5
2-5 Charges constatées d'avance .....	6
2-6 Produits constatés d'avance.....	6
<b>III. Notes relatives aux postes de bilan actif.....</b>	<b>6</b>
3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé .....	6
3-2 Immobilisations financières .....	8
3-3 Etat des créances et dépréciations liées .....	8
3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements.....	8
<b>IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif.....</b>	<b>9</b>
4-1 Tableau de variation des fonds propres.....	9
4-2 Subventions d'investissements.....	9
4-3 Provisions réglementées.....	9
4-4 Fonds dédiés .....	9
4-5 Provisions pour risques et charges .....	9
4-6 Etat des échéances et des dettes .....	10
4-7 Emprunts et découverts bancaires .....	10
<b>V. Detail des operations de cloture.....</b>	<b>11</b>
5-1 Charges à payer et produits à recevoir .....	11
5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice.....	11
<b>VI. Notes relatives au compte de résultat.....</b>	<b>11</b>
6-1 Produits d'exploitation.....	11
6-1.1 <i>Cotisations .....</i>	<i>11</i>
6-1.2 <i>Concours publics et subventions.....</i>	<i>11</i>
6-2 Ventilation des produits.....	12
6-3 Charges d'exploitation.....	12
6-4 Résultat financier.....	12
6-5 Résultat exceptionnel.....	12
6-6 Transfert de charges.....	13
6-7 Résultat et impôts sur les bénéfices .....	13
6-8 Contributions volontaires en nature.....	13
<b>VII. Autres informations.....</b>	<b>13</b>
7-1 Effectif moyen.....	13
7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés .....	13
7-3 Filiales et participations.....	13
7-4 Engagements hors bilan .....	13
7-4.1 <i>Engagements donnés.....</i>	<i>13</i>
7-4.2 <i>Engagements reçus .....</i>	<i>14</i>
7-4.3 <i>Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées.....</i>	<i>14</i>
7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes.....	14

## **I. PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### **A. *PRESENTATION DE L'ASSOCIATION***

L'association CITES UNIES France , créée en 1975, fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération et l'action internationale.

Les activités de Cités Unies France comprennent, entre autres, l'animation des groupes-pays, de groupes thématiques, l'organisation de Rencontres annuelles, de l'appui aux projets ou à la définition de stratégies internationales, la co organisation d'assises de coopération décentralisée .... Par ailleurs, l'association assure la représentation des collectivités sur les questions de coopération internationale auprès notamment des pouvoirs publics français. Elle est par ailleurs membre fondateur de Cités et Gouvernements locaux Unis, et de Platforma au niveau Européen.

L'association est financée par les cotisations de ses membres, par une subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre d'une convention générale d'objectifs, par une convention annuelle avec l'Agence française de Développement, et par des financements de projets publics, y compris européens, ou privés.

L'association verse par ailleurs une somme forfaitaire annuelle à l'organisation mondiale Cités Gouvernements Locaux Unies (CGLU), basée à Barcelone dont elle est membre tout comme ses adhérents.

A compter de l'exercice 2017, l'association a scindé ses activités en deux secteurs distincts :

- un secteur non fiscalisé composé de l'essentiel de ses activités d'animation, de promotion de l'action internationale et d'appui aux collectivités territoriales, de l'organisation et/ou de la co-organisation d'évènements autres que les « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » ;
- un secteur fiscalisé composé des activités en lien avec l'organisation des « Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités » et la vente de publication diverses, et pouvant être considérées comme concurrentielle.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 329 303 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 126 268 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/05/2022 par les membres du Conseil d'Administration.

**B. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

➤ Impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19

La poursuite sur l'année 2021 de la crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas entravé le développement de l'activité générale de l'association, grâce notamment à la pérennisation des nouvelles méthodes de travail initiées en 2020 : recours au télé travail, organisation de réunions à distance ; utilisation de nouveaux outils informatiques.

Le retour progressif à la tenue de réunions en présentiel a, cependant, occasionné des surcoûts qui n'avaient pas pu être anticipés, notamment suite à une demande forte des participants de les organiser sous un format hybride. Les missions à l'étranger ont pu reprendre également.

Les impacts sur les comptes clos au 31/12/2021 sont les suivants :

1/ Bilan

- Report de dettes sociales pour un montant total de 95 548 €, dont 51 305 € concernant l'exercice 2020. Un échéancier a été mis en place avec l'URSSAF en septembre 2021.  
A la clôture de l'exercice, la dette s'élève à 70 893€ ;
- Report en 2020 de 6 mois des échéances du prêt consenti en 2018 pour un montant de 50 000 €.

2/ Compte de résultat

- Charges complémentaires de 173 € pour l'équipement de notre entité (gel hydroalcoolique, masques, ...);
- Charges complémentaires de 160 € pour les indemnités de télé travail versés aux salariés ;
- Charges complémentaires de 9 440€ € suite à l'organisation de réunions au format hybride (présentiel et à distance en simultané) ;
- Economie d'environ 5 000 € sur le poste déplacements, missions.

➤ Autres faits caractéristiques de l'exercice

- La 12<sup>ème</sup> édition des rencontres de l'action internationale des collectivités (RAICT) qui a pu une nouvelle fois, malgré les restrictions sanitaires, se tenir en présentiel, le 29 juin 2021 à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris ;
- La création d'un nouveau fonds de solidarité : Haïti ;
- La signature et la mise en œuvre des activités dans le cadre du fonds de solidarité lié au Liban
- Continuation du dispositif DCOL ;
- Départ début 2022 de la directrice générale, Mme Geneviève SEVRIN remplacée en mars 2022 par Mme Virginie ROUQUETTE, salariée au poste de cheffe du service Appui – conseil aux collectivités ;
- Annulation du déménagement avec un maintien de l'association dans les locaux et une négociation en cours avec le propriétaire pour la réalisation d'un nouveau contrat de location.

## **II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **2-1 Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

### **2-2 Provision**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **2-3 Indemnité de fin de carrière**

Le salarié qui remplit les conditions pour prendre sa retraite peut percevoir une indemnité de départ à la retraite. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision calculée tenant compte des éléments suivants :

- Application du code du travail (pas de convention collective) : indemnité au-delà de 10 ans d'ancienneté
- Pondération selon une probabilité du risque sur le nombre d'années restant à travailler avant le départ en retraite
- Contrat : uniquement CDI
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 62 %

### **2-4 Méthode de détermination des produits**

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode d'avancement selon le temps passé et les dépenses engagés sur les projets.

Les conventions de financement sont comptabilisées pour le montant de leur budget total à leur date de signature. En fin d'année, les temps et dépenses réalisés sur l'exercice sur les projets sont évalués et constituent les produits de l'exercice. Les soldes des budgets non encore consommés sont inscrits en produits constatés d'avance.

**2-5 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à 13 359 €.

**2-6 Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent à 67 170 €.

**III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF**

**3-1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé**

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition toutes taxes comprises, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

<b>Nature d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Logiciels	Linéaire	entre 3 & 5 ans
Agencements, installations	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	entre 4 & 5 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 5 & 10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	113 095	17 215	0	130 310
Frais d'établissement				0
Frais de recherches et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiriels, droits et valeurs similaires	113 095	17 215	0	130 310
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisation incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	231 707	28 720	14 412	246 015
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	231 707	28 720	14 412	246 015
Immobilisation corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>344 802</b>	<b>46 161</b>	<b>14 637</b>	<b>376 325</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	112 799	715	0	113 514
Amorts. Frais d'établissement				0
Amorts. Frais de recherches et de développement				0
Amorts. Donations temporaires d'usufruit				0
Amorts. Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiriels, droits et valeurs similaires	112 799	715	0	113 514
Amorts. Autres immobilisations incorporelles				0
<b>Immobilisations corporelles</b>	214 267	6 236	13 134	207 369
Amorts. Constructions				0
Amorts. Installations techniques, matériels, outillages industriels				0
Amorts. Autres immobilisations corporelles	214 267	6 236	13 134	207 369
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>327 066</b>	<b>6 951</b>	<b>13 134</b>	<b>320 883</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>17 736</b>	<b>39 210</b>	<b>1 503</b>	<b>55 443</b>

### 3-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de la manière suivante :

	Montant brut	Provision	Net
Titres du Crédit Coopératif	22 753		22 753
Titres du Crédit Mutuel	15		15
Titres du Crédit Agricole	5 000		5 000
Dépôt de garantie pour les bureaux de l'Association	35 204		35 204
Autre dépôt de garantie			0
<b>TOTAL</b>	<b>62 972</b>	<b>0</b>	<b>62 972</b>

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte de valeur.

Cette provision est évaluée de la façon suivante : En fin d'exercice l'association compare le coût d'acquisition unitaire moyen pondéré de chacun des titres avec la valeur d'inventaire de ces mêmes titres.

### 3-3 Etat des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	62 972		62 972
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Avances et acomptes versés sur commande	1 408	1 408	
Autres créances	54 178	54 178	
Personnel et comptes rattachés	438	438	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	12 745	12 745	
Groupe et associés			
Débiteur divers - Subventions publiques	215 536	176 368	39 168
Charges constatées d'avance	13 359	13 359	
<b>TOTAL</b>	<b>360 636</b>	<b>258 496</b>	<b>102 140</b>

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2021.

### 3-4 Valeurs mobilières de placement et autres placements

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out). Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

Aucune SICAV n'a été souscrite au cours de l'exercice 2021.

Les autres placements sont constitués de comptes à termes (CAT), d'un compte d'épargne et d'un compte sur livret ouverts à la banque, dont les fonds sont immédiatement disponibles et peuvent générer des intérêts comptabilisés en produits financiers, à l'exception des fonds placés et rattachés à un fond de solidarité. Dans ce cas, les intérêts sont intégralement réinjectés aux comptes du projet.

Le montant global des fonds placés au 31/12/2021 s'élève à 67 248 €.

Le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice se monte à 198€.

#### **IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF**

##### **4-1 Tableau de variation des fonds propres**

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds Propres sans droit de reprise	171 475				171 475
Fonds Propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	-706 753	101 280			-605 473
Excédent ou déficit de l'exercice	101 280	-101 280	126 268		126 268
<b>Situation nette</b>	<b>-433 998</b>	<b>0</b>	<b>126 268</b>	<b>0</b>	<b>-307 730</b>
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
<b>TOTAL</b>	<b>-433 998</b>	<b>0</b>	<b>126 268</b>	<b>0</b>	<b>-307 730</b>

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

##### **4-2 Subventions d'investissements**

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2021.

##### **4-3 Provisions réglementées**

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2021.

##### **4-4 Fonds dédiés**

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2021.

##### **4-5 Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risque et charges d'un total de 94 760 € figurent au bilan au 31/12/2021 et correspondent à :

- Provisions pour risques 39 167,70 €

Il s'agit de la provision pour risque qui avait été constituée au 31/2/2019, dans le cadre du projet UE Algérie (JESR), afin de se prémunir contre un éventuel risque de non remboursement des fonds avancés à un des partenaires, pour des activités qui pourraient ne pas se réaliser avant le 30/06/2020, et ce, compte tenu du contexte politique local ayant contribué à stopper le projet fin 2019. Le projet est clôturé depuis le 16 juin 2020. La provision avait été ajustée en 2020 à la somme totale versée au partenaire dont son emploi n'a ni été justifié par lui, ni remboursé à ce jour.

Cette provision est maintenue au bilan.

- Provisions pour charges 55 591,84 €

Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière de l'ensemble du personnel, alimentée depuis 2007. Elle a été ajustée sur l'exercice clos au 31/12/2021. Cette provision est constituée charges sociales incluses.

En 2021, une provision complémentaire a été constituée pour augmentation du loyer à compter du mois d'avril 2021, puisque des négociations sont en cours avec le propriétaire, suite de son souhait de finalement renouveler le bail après avoir signifié en juillet 2020 à l'association de quitter les locaux à fin mars 2021.

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour risques	39 168	0	0	39 168
Provision pour charges (*)	34 870	20 721	0	55 592
Provision pour clients douteux				0
<b>TOTAL</b>	<b>74 038</b>	<b>20 721</b>	<b>0</b>	<b>94 760</b>

(\*) dont provision sur le loyer de 11 831 €

#### 4-6 Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 653	43 653		
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commande (*)	62 768	62 768		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 664	127 664		
Dettes des legs et donations				
Personnel et comptes rattachés	70 484	70 484		
Organismes sociaux (**)	182 873	182 873		
Etat et autres collectivités publiques	45 891	45 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (***)	941 771	541 243	400 527	
Produits constatés d'avance	67 170	67 170		
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 273</b>	<b>1 141 746</b>	<b>400 527</b>	<b>0</b>

(\*) dont montant des cotisations reçues au titre de l'exercice 2022

(\*\*) dont report des cotisations URSSAF restant à apurer à fin aout 2022

(\*\*\*) Le montant des autres dettes comprennent notamment les sommes collectées dans le cadre des fonds de solidarité.

#### 4-7 Emprunts et découverts bancaires

Un concours bancaire a été mis en place et signé auprès du Crédit Mutuel en fin d'année 2018 pour accompagner l'association dans la mise en œuvre de son nouveau projet stratégique 2018-2021 : montant emprunté de 300 000 €, d'une durée de 36 mois, avec 6 mensualités suspendues entre avril et septembre 2020 [cf. impact de la crise sanitaire Covid-19] et reportées en 2022, au taux de 1.50% (première échéance : 5/12/2018 / dernière échéance : 5/06/2022).

Le découvert bancaire accordé en avril 2017 d'un montant total de 100 000 € est renouvelé tacitement pour une durée de 12 mois au taux de 8,60% l'an.

## V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

### 5-1 Charges à payer et produits à recevoir

#### DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs, factures non parvenues	87 601
○ Dont secteur fiscalisé 1 477	
▪ Provision sur congés payés	67 249
▪ Provision primes salariés	3 235
▪ Provision sur charges sociales (CP et primes)	40 625
▪ Cotisations sociales à payer	142 248
▪ Etat, taxes à payer	
○ Dont subventions à rembourser 22 072	45 891
○ Dont secteur fiscalisé 0	

#### DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	3 500
○ Dont secteur fiscalisé 0	
▪ Financeurs, financements à recevoir	43 276
▪ Etat, créances à recevoir	12 745
○ Dont secteur fiscalisé 12 745	

### 5-2 Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	13 359
○ Dont secteur fiscalisé 3 660	
▪ Produits constatés d'avance	67 170

## VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6-1 Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

#### 6-1.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Le produit des cotisations reçues au 31/12/2021 s'est élevé à 795 931 €

#### 6-1.2 Concours publics et subventions

L'association a reçu des concours publics et des subventions d'exploitation en provenance de :

▪ L'Union Européenne (dont CGLU et PLATFORMA)	129 666
▪ L'Etat (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères)	593 939
▪ Autres financeurs publics (AFD, CDC, ANRT, FONJEP)	231 066

## 6-2 Ventilation des produits

Produits par catégories d'activités :

▪ Animation générale du réseau CUF	1 239 969
▪ Rencontres de l'AICT	165 791
▪ Fonds d'appui aux collectivités – DCOL	255 863
▪ Projet RCA	20 598
▪ Projet SAHEL	83 341
▪ Fonds de solidarités	38 675
▪ Activités dans le cadre du réseau PLATFORMA	19 760
▪ Activités dans le cadre du réseau CGLU	37 499
▪ Autres activités (dont RCDP)	62 768

## 6-3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

	Montants	Taux
Autres achats et charges externes (*)	755 851	42%
Impôts et taxes assimilés	92 230	5%
personnel (salaires et charges)	929 722	52%
Dotations amortissements/dépréciations	15 837	1%
Autres charges	1	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 793 640</b>	<b>100%</b>

(\*) dont Frais directs sur projets en lien avec les activités subventionnées,  
 Frais de structure (Achats de petits matériels et fournitures, frais liés aux locaux, maintenance et sous-traitance administratives diverses, honoraires d'avocats et comptables, frais postaux et de télécommunications, frais divers de gestion et impôts et taxes diverses)  
 Frais de missions et de déplacements

## 6-4 Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de :

- Produits financiers (198 €): les intérêts des placements financiers et les gains de changes
- Charges financières (1 377 €): les agios de découvert bancaires, les intérêts bancaires des emprunts et les pertes de changes.

## 6-5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de -12 068 € et correspond à :

- Produits exceptionnels :
  - Produits divers issus des exercices antérieurs : 5 809€
  - Produits de cession d'immobilisation corporelles : 1 400€
- Charges exceptionnelles :
  - Pénalités sur marchés : annulation de travaux suite de l'annulation du déménagement : 5 272 €
  - Autres charges exceptionnelles suite d'annulation du déménagement : 3 800 €
  - Créances irrécouvrables et charges sur exercice antérieur : 16 €
  - VNC des éléments d'actifs cédés : 1 298 €
  - Dotation au provision pour indemnité de fin de carrière : 8 890 €

#### 6-6 Transfert de charges

Il n'y a pas de transfert de charges au 31/12/2021.

#### 6-7 Résultat et impôts sur les bénéficiaires

Le résultat du secteur fiscal au 31/12/2021 est une perte de 116 247 € €.

Le montant des déficits reportables du secteur s'élève à 707 276 €.

#### 6-8 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 81 998 € et correspondent à la valorisation du bénévolat du président de Cités Unies France, de son trésorier, des autres membres du bureau ainsi que des présidents de groupes-pays (élus).

### VII. AUTRES INFORMATIONS

#### 7-1 Effectif moyen

	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	1	6	7
Employés	3	3	6
Apprenti	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>

#### 7-2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant le poste de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

#### 7-3 Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

#### 7-4 Engagements hors bilan

##### 7-4.1 Engagements donnés

Cités Unies France gère pour le compte des collectivités locales des fonds de solidarité et d'urgence créés suite à des catastrophes naturelles dans le monde (Séisme en Haïti, Tsunami en Asie, crise alimentaire au Niger, Syrie,...). Ces fonds sont gérés par le biais de comptes bancaires spécifiques uniquement dédiés à ces opérations.

Au 31/12/2021, Cités Unies France gère huit fonds pour lesquels il reste la somme de 880 157 € à consommer. Le montant disponible en trésorerie s'élève à 765 822 €. L'écart correspond à des décalages liées aux avances de trésorerie effectuées auprès des partenaires (-134 085 €) et celles engagées par Cités Unies France (19 750 €) et à lui reverser pour la réalisation des actions sur ces fonds.

Le prêt accordé par le Crédit Mutuel fin 2018 avait fait l'objet d'un nantissement sur des financements reçus pour la mise en œuvre d'activités et programmes dont l'utilisation n'est pas immédiate, pour un montant de 65 000 € ; auquel s'était ajouté à celui déjà mis en place lors de l'octroi du découvert autorisé en 2016, sur des titres immobilisés souscrits auprès du Crédit Mutuel et dont le montant s'élevait à fin 2020 à 74 010 € en garantie du découvert bancaire.

A la date du 31/12/2021, le montant total des nantissements a été ramené à la somme de 63 000 euros, dont 50 000 euros en garantie du découvert autorisé.

#### **7-4.2 Engagements reçus**

Convention avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères :

Une convention d'objectifs a été signée avec le MEAE ayant pour objectif général de contribuer à développer, en lien avec le MEAE et les associations d'élus et de collectivités locales, la coopération décentralisée en tant que mode d'intervention spécifique des collectivités territoriales pour mieux répondre aux enjeux de la démocratie locale, de la décentralisation et du développement local, ainsi que pour valoriser la contribution des collectivités locales françaises à la réalisation des objectifs du développement durable – ODD..

Le montant de la subvention s'est élevé à 490 000 euros pour l'année 2021.

#### **7-4.3 Engagements pris en matière de crédit-bail et de contrats longues durées**

L'association a signé des contrats de location longue durée avec les sociétés suivantes :

- FT Lease : Location d'un standard téléphonique et de 30 postes individuels. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 60 mois à compter du 1/07/2013 et est prorogé depuis le 1/01/2018, le matériel étant toujours à disposition et utilisé par l'association. L'échéance trimestrielle s'élève à 1 239,30 € TTC.
- Xerox : Location d'un copieur multifonction avec module de finition et de 5 copieurs multifonctions standards. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 60 mois à compter du 29/03/2018. L'échéance trimestrielle s'élève à 5 490 € TTC (dernière échéance prévue : 1/05/2024).
- Doc Up : Location de matériel d'affranchissement. Ce contrat a été souscrit pour une durée de 5 ans à compter du 13/09/2019. L'échéance annuelle s'élève à 1 144.80 € TTC (dernière échéance prévue : 13/09/2023).

#### **7-5 Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet Doucet Beth & Associés assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 9 500 € HT pour l'exercice.